https://yvetot.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article1132

ACADÉMIE DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Circonscription Yvetot

programme HARcèlement dans les écoles

- École - Prévention des violences et du harcèlement -

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Date de mise en ligne : mardi 5 septembre 2023

Copyright © Circonscription Yvetot - Tous droits réservés

Depuis septembre 2021, le ministère de l’éducation nationale et de la jeunesse a structuré sa politique de prévention, d’accompagnement et de protection des élèves autour de pHARe.

PHARe est un programme de lutte contre le harcèlement qui vise dans chaque école, collège et lycée à prévenir et repérer toute situation d’intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève.
C’est une démarche qui engage l’ensemble de la communauté éducative.

Initialisation de l'année scolaire 2023-2024

Les directeurs et directrices d'école, doivent initialiser l'année scolaire 2023-2024 pour permettre à toute la communauté de leur école d'accéder à la plateforme.
Dans l’onglet administration, il leur est demandé de prendre en compte le niveau de labellisation acquis et ainsi s’engager dans le programme Phare.

La réalisation de tout ou partie de ces actions donne lieu à l’obtention d’un label.
À compter de la rentrée 2023, **ce label** se décline de la manière suivante :
– niveau 1 : Engagement
– niveau 2 : Approfondissement
– niveau 3 : Expertise
Le niveau 1 de la labellisation pHARe est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées. Ce niveau tient compte de toutes les obligations légales qui s’imposent à chaque école, collège et lycée.
Les écoles, les collèges, les lycées participeront à un, deux ou trois temps forts de la lutte contre le harcèlement entre élèves :
Le prix NAH, la journée nationale et le Safer Internet Day sont des moments pour impliquer la communauté éducative.

L'agenda annuel du programme :

https://yvetot.circonscription.ac-normandie.fr/sites/yvetot.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg
calendrier_annuel pHARe

Copyright © Circonscription Yvetot